Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 48 (1968)

Heft: 3: 1918-1968 cinquantenaire de la Chambre de commerce suisse en France

Artikel: Aspects des relations économiques franco-suisses

Autor: Bauermeister, Ernest

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888022

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aspects des relations économiques franco-suisses

Ernest BAUERMEISTER

Conseiller près l'Ambassade de Suisse à Paris, chargé des affaires économiques et financières

« La paix, les relations commerciales, une amitié honorable avec toutes les nations, des alliances étroites avec aucune. » Cette devise de Jefferson, le successeur de Washington à la présidence des États-Unis, pourrait être celle de la Suisse dans ses rapports avec les autres pays. Avec tous peut-être. Un peu moins pourtant avec la France. Les deux nations se connaissent bien. Dans le temps jadis, elles se sont combattues assez longtemps, mais avec cette estime croissante et mutuelle qu'éprouvent les adversaires valeureux et qui fut scellée finalement dans une paix perpétuelle, voilà plus de quatre cent cinquante ans.

Le destin exemplaire des relations unissant la France et la Suisse se retrouve pleinement si l'on considère les seuls rapports économiques entre les deux pays. Il n'y a pas de problèmes économiques franco-suisses. Il n'est pas d'obstacles qui n'aient été dus à quelque circonstance passagère et que le temps et la patience n'aient pu lever. Il n'y eut jamais d'empêchements, causés par de sourdes raisons, comme la politique en suscite parfois, et qui durent et qui blessent. Toutes les difficultés, je dirais les hésitations, qui, au titre des échanges, ont pu exister entre la France et la Suisse, ont été résolues lors de discussions, parfois rompues, mais toujours reprises et conclues par un accord. Si les Suisses ont eu — et ils la gardent encore — une réputation de rudes négociateurs, c'est qu'ils savent que le Français est bigrement intelligent, qu'il faut faire la preuve par neuf avant de s'engager avec lui, mais, Suisses d'un côté et Français de l'autre, savent aussi qu'ils peuvent compter sur une amitié réciproque qui est à la base même des causes qu'ils ont tous deux à soutenir.

Cette amitié, elle se traduit éloquemment dans les chiffres. Il y a une cinquantaine d'années, quand la Chambre se créait, la France était le deuxième fournisseur de la Suisse. Elle l'est toujours en 1967.

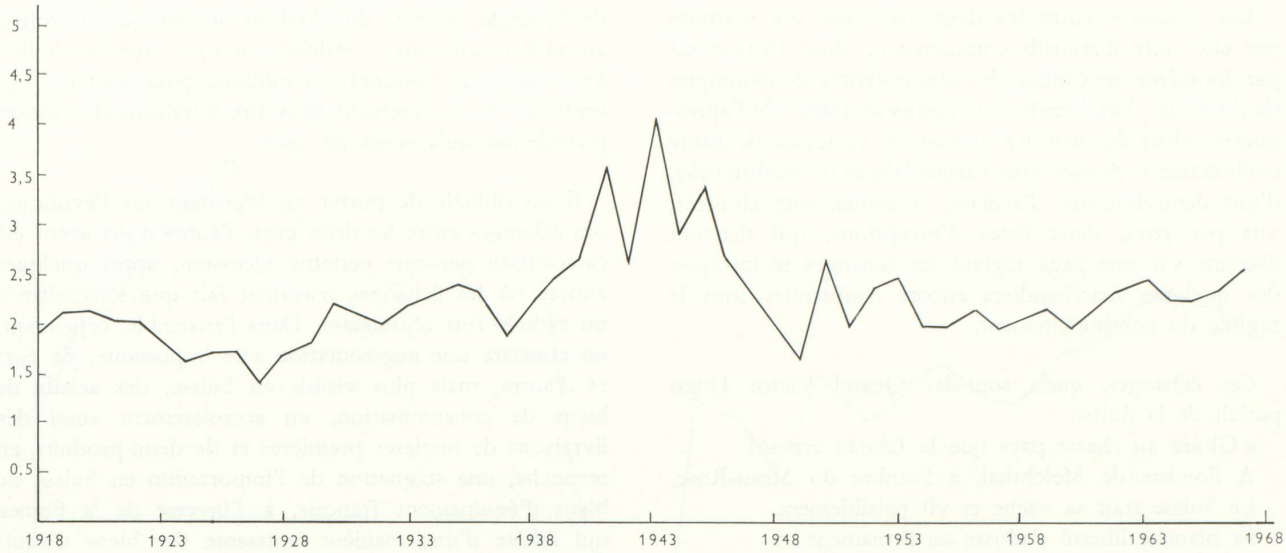

Part de la Suisse dans les importations françaises

Part de la Suisse dans les exportations françaises

Tableaux établis par les services commerciaux de la Chambre de commerce suisse en France

Les échanges entre les deux pays ont été marqués par une suite d'accords commerciaux, dont l'aspect est par lui-même révélateur des circonstances économiques de l'époque. Aux lourds et volumineux traités de l'après-guerre, vient de succéder, témoin de ce temps de haute conjoncture et de bien-être, l'accord du 28 novembre 1967, d'une demi-douzaine d'articles, et auquel sont ajoutées, une par pays, deux listes d'exceptions, qui tiennent chacune sur une page réglant les échanges réciproques des quelques marchandises encore maintenues sous le régime du contingentement.

Ces échanges, quels sont-ils? Quand Victor Hugo parlait de la Suisse :

« Gloire au chaste pays que le Léman arrose!
A l'ombre de Melchthal, à l'ombre du Mont-Rose,
Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement.
Sa blanche liberté s'adosse au firmament... »

C'est en raccourci à sa vocation agricole qu'il songeait, à ses troupeaux, à son fromage... L'image éducative du Suisse bucolique, donc pacifique, fait partie de cette culture générale, qui est, dit-on, ce qui reste, quand on a tout oublié. En fait, la Suisse est bien restée pacifique, mais elle est devenue, et depuis longtemps, un pays essentiellement industriel. En 1967, parmi les marchandises qu'elle a vendues à la France (1,383 milliard de francs suisses au total), les produits de l'industrie métallurgique viennent en tête, 630 millions de francs, dont 408 pour les machines, 74 pour les montres, 72 pour les instruments. Suit l'industrie chimique, 309 millions, avec deux fournitures essentielles : les produits chimiques, 249 millions, et les colorants, 40 millions. Les denrées alimentaires occupent certes la troisième place, 92 millions, où les fromages comptent pour 53 millions, mais dans l'ensemble des exportations suisses vers la France, la part des produits alimentaires et agricoles est de moins de 7 %. L'industrie textile est la quatrième en importance, 54,5 millions, où les broderies, 11 millions, et les tissus de coton, 11 millions également, sont les exportations principales.

Dans les livraisons de la France à la Suisse, 2,454 milliards de francs suisses au total en 1967, l'industrie métallurgique, elle aussi, occupe le premier rang, 628 millions, comprenant les machines, près de 180 millions, les voitures automobiles, 150 millions, poste qui s'accroît régulièrement. Si les denrées alimentaires, 336 millions, sont encore en deuxième position, avec 198 millions de céréales, 70 millions de vin, 40 millions de fruits et légumes et 29 millions de fromages, elles sont suivies d'assez près par l'industrie chimique, 290 millions, essentiellement les substances de base, 119 millions, les produits chimiques, 102 millions, et la parfumerie, 25 millions. Viennent ensuite les textiles, 175 millions, dont 63 millions pour la confection, 39 millions pour la bonneterie et 38 millions pour les tissus. Dans le domaine de l'énergie, la part du charbon ne fait que décroître, 20 millions en 1963, 5 millions en 1967, mais les huiles, 87 millions, et l'essence, 50 millions, paraissent en progression, si l'on s'attache plus aux livraisons des années précédentes qu'à celles de 1967.

Il est difficile de porter un jugement sur l'évolution des échanges entre les deux pays, l'année 1967 ayant été caractérisée par une certaine récession, après quelques années où les échanges n'avaient fait que s'accroître à un rythme fort réjouissant. Dans l'ensemble, cependant, on constate une augmentation très importante, de part et d'autre, mais plus visible en Suisse, des achats de biens de consommation, un accroissement aussi des livraisons de matières premières et de demi-produits, en revanche, une stagnation de l'importation en Suisse de biens d'équipement français, à l'inverse de la France qui achète d'une manière croissante des biens d'équipement suisses. La leçon qu'on pourrait dégager de ces quelques données, c'est que les statistiques du commerce entre nos deux pays traduisent, eux aussi, à la fois ce bien-être de nos deux nations, mais aussi cet effort gigantesque de modernisation de toutes les parties de la France, où certaines régions sont entièrement remodelées à l'image que l'on se fait des sites industriels et touristiques futurs.

Cette transformation des régions françaises, surtout de celles qui sont voisines de la Suisse, pose le problème aussi des communications routières, aériennes, fluviales entre nos deux pays. Les grandes routes franco-suisses ne sont, chacun le sait, plus adaptées au trafic actuel qui ne fera que s'accroître encore dans l'avenir. L'aménagement d'autoroutes apparaît de plus en plus comme une pressante nécessité. L'économie moderne en dépend. Accaparés par des préoccupations plus urgentes, les gouvernements, autant suisse que français, n'ont pas encore pu mettre à l'étude les tracés de ces grandes artères. Bâle, Neuchâtel, Lausanne, Genève, attendent donc impatiemment d'avoir avec la France des routes qui ne soient plus celles du temps des diligences, mais de la voiture et du trafic d'aujourd'hui. Bâle a compensé en partie ce handicap grâce aux accords conclus il y a quelques années, créant l'aéroport franco-suisse de Bâle-Blotzheim en voie d'achèvement. Genève pour sa part souhaite des liaisons aériennes directes avec Lyon qui ne lui ont pas encore été consenties. Les communications fluviales, les chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller, selon la poétique expression de Pascal, redeviennent d'actualité dans ce temps, où le génie civil se plaît à triompher des obstacles de la nature : c'est le canal du Rhône au Rhin par la Saône et la Moselle, mais aussi par le Doubs, réalisant un vaste complexe fluvial qui permettra vers les années 1980 de relier la mer du Nord à la Méditerranée. La branche alsacienne, par le Doubs, qui débouchera un peu au nord de Bâle, sera certainement d'une grande importance pour le transport

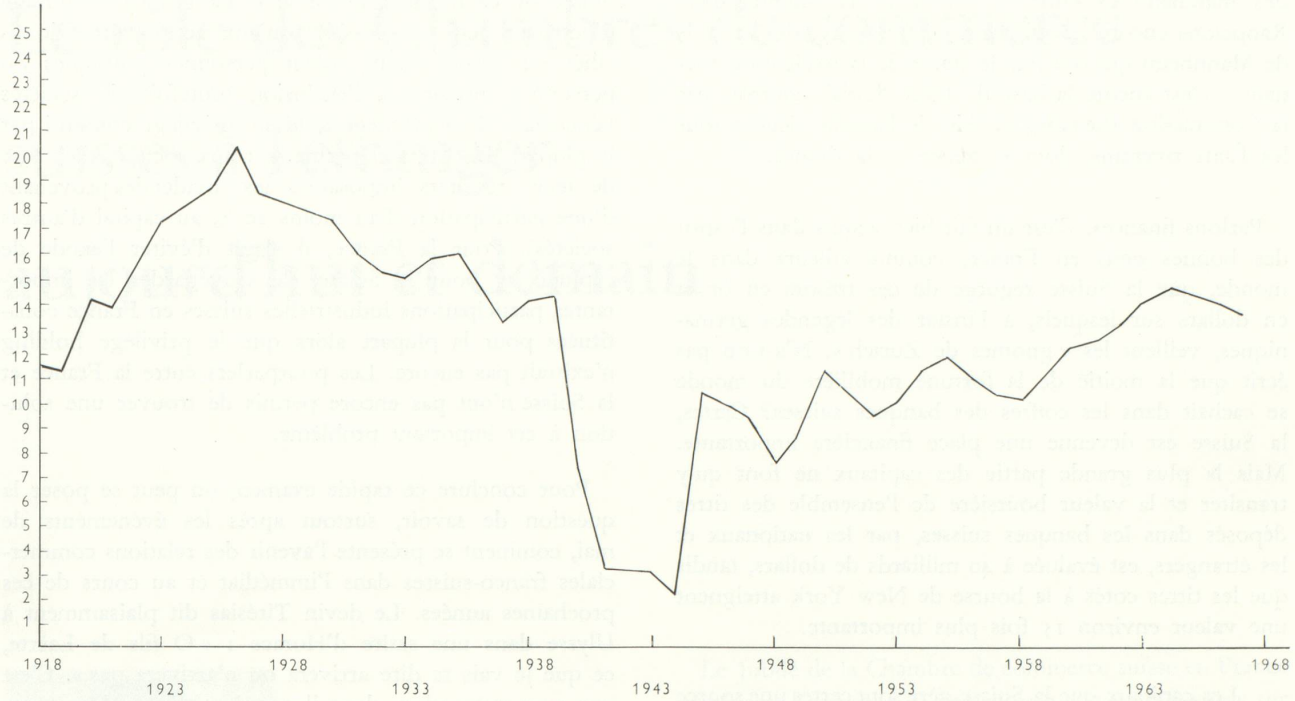

Part de la France dans les importations suisses

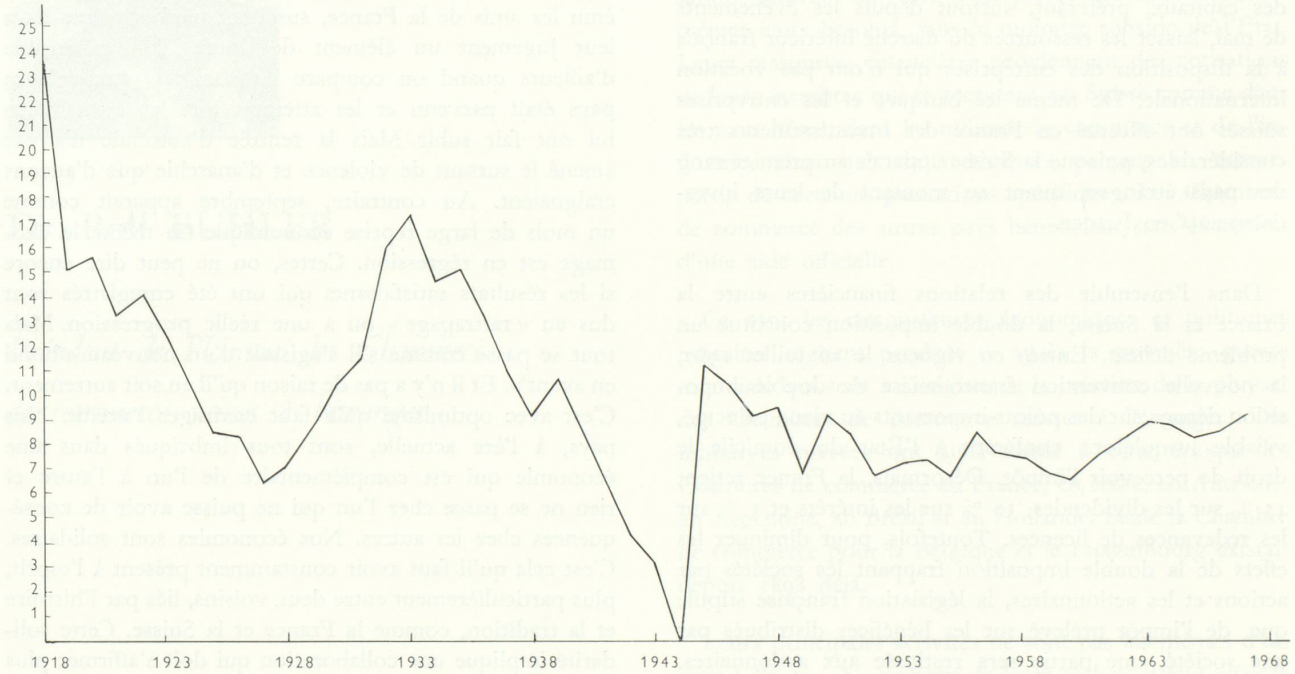

Part de la France dans les exportations suisses

Tableaux établis par les services commerciaux de la Chambre de commerce suisse en France

des marchandises entre la Suisse et la Méditerranée. Rappelons encore le centenaire, cette année, des accords de Mannheim qui ont fixé le statut de la navigation rhénane : c'est encore la base du trafic fluvial, contrôlé par la Commission rhénane, au sein de laquelle siègent tous les États riverains, dont la Suisse et la France.

Parlons finances. C'est un fait bien acquis dans l'esprit des bonnes gens en France, comme ailleurs dans le monde, que la Suisse regorge de ces trésors en or et en dollars sur lesquels, à l'instar des légendes germaniques, veillent les « gnomes de Zurich ». N'a-t-on pas écrit que la moitié de la fortune mobilière du monde se cachait dans les coffres des banques suisses? Certes, la Suisse est devenue une place financière importante. Mais la plus grande partie des capitaux ne font qu'y transiter et la valeur boursière de l'ensemble des titres déposés dans les banques suisses, par les nationaux et les étrangers, est évaluée à 40 milliards de dollars, tandis que les titres cotés à la bourse de New York atteignent une valeur environ 15 fois plus importante.

Les capitaux que la Suisse gère sont certes une source de revenus pour l'économie du pays. La banque est après tout une forme de l'industrie et chaque pays se souhaite d'être un jour une place financière internationale. Mais la Suisse fait aussi confiance aux pays étrangers. La France s'approvisionne largement sur le marché suisse des capitaux, préférant, surtout depuis les événements de mai, laisser les ressources du marché intérieur français à la disposition des entreprises qui n'ont pas vocation internationale. De même les banques et les entreprises suisses ont effectué en France des investissements très considérables, puisque la Suisse apparaît au premier rang des pays étrangers quant au montant de leurs investissements en France.

Dans l'ensemble des relations financières entre la France et la Suisse, la double imposition constitue un problème délicat. Entrée en vigueur le 26 juillet 1967, la nouvelle convention franco-suisse de double imposition déroge sur des points importants au vieux principe, valable jusqu'alors, conférant à l'État du domicile le droit de percevoir l'impôt. Désormais, la France retient 15 % sur les dividendes, 10 % sur les intérêts et 5 % sur les redevances de licences. Toutefois, pour diminuer les effets de la double imposition frappant les sociétés par actions et les actionnaires, la législation française stipule que, de l'impôt prélevé sur les bénéfices distribués par une société, une partie sera restituée aux actionnaires. Cette restitution, l'« avoir fiscal », s'élève à 50 % du dividende déclaré, mais la rétrocession ne peut se faire qu'aux actionnaires ayant leur domicile ou leur siège en France. En février 1968, la France a accordé à l'Allemagne fédérale l'« avoir fiscal » en faveur des actionnaires résidant en Allemagne et s'est déclarée prête à faire bénéficier la Suisse de ce même arrangement. La France n'envisage d'octroyer cette concession qu'aux actionnaires domiciliés en Suisse, qu'ils soient personnes physiques ou personnes morales, à l'exclusion toutefois des sociétés bénéficiant d'un privilège holding (privilège consenti par la plupart des États et permettant aux sociétés d'exclure de leurs résultats imposables les dividendes provenant d'une participation d'au moins 20 % au capital d'autres sociétés). Pour la France, il s'agit d'éviter l'exode de capitaux et pour la Suisse, de sauvegarder les importantes participations industrielles suisses en France constituées pour la plupart alors que le privilège holding n'existait pas encore. Les pourparlers entre la France et la Suisse n'ont pas encore permis de trouver une solution à cet important problème.

Pour conclure ce rapide examen, on peut se poser la question de savoir, surtout après les événements de mai, comment se présente l'avenir des relations commerciales franco-suisses dans l'immédiat et au cours de ces prochaines années. Le devin Tirésias dit plaisamment à Ulysse dans une satire d'Horace : « O fils de Laërte, ce que je vais te dire arrivera ou n'arrivera pas ». C'est une sage précaution, dont il convient d'user dans toute prévision. Cela dit, il est certain que les grèves et la paralysie des transports, dont la France a souffert en mai et juin, mais aussi les mesures de contingentement prises en juillet, ont affecté directement les relations économiques entre les deux pays. La crise a profondément ému les amis de la France, suscitant parfois même dans leur jugement un élément de doute, compréhensible d'ailleurs quand on compare les sommets auxquels ce pays était parvenu et les atteintes que les événements lui ont fait subir. Mais la rentrée d'automne n'a pas amené le sursaut de violence et d'anarchie que d'aucuns craignaient. Au contraire, septembre apparaît comme un mois de large reprise économique où même le chômage est en régression. Certes, on ne peut dire encore si les résultats satisfaisants qui ont été enregistrés sont dus au « rattrapage » ou à une réelle progression. Mais tout se passe comme s'il s'agissait d'un nouveau « bond en avant ». Et il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement. C'est avec optimisme qu'il faut envisager l'avenir. Nos pays, à l'ère actuelle, sont tous imbriqués dans une économie qui est complémentaire de l'un à l'autre et rien ne se passe chez l'un qui ne puisse avoir de conséquences chez les autres. Nos économies sont solidaires. C'est cela qu'il faut avoir constamment présent à l'esprit, plus particulièrement entre deux voisins, liés par l'histoire et la tradition, comme la France et la Suisse. Cette solidarité implique une collaboration qui doit s'affirmer plus encore que par le passé, car déjà se pose le problème de franchir les barrières qui séparent l'AELE du Marché commun, pour le plus grand bien de tous, mais aussi de cette unité de l'Europe, tant souhaitable, tant souhaitée. Mais cela, comme disait Kipling, c'est une autre histoire.